



Doc. 16

05 mai 1951

Vérification des pouvoirs

Rapport

Commission de vérification des pouvoirs

Rapporteur: M. Kasim GÜLEK, Turquie

Réunie en application de l'article 6 du Règlement, la Commission chargée de la vérification des pouvoirs a examiné les dossiers de désignation des Représentants et des Suppléants à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Les pouvoirs, certifiés par les Ministres des Affaires Étrangères et transmis par ceux-ci, n'appellent aucune observation pour les Membres suivants : Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Sarre, Suède, Turquie.

En ce qui concerne la Grèce, les pouvoirs transmis par le Ministre des Affaires Étrangères le 23 avril portent le nom de M. Sophianopoulos comme Représentant, et de M. Tsirimokos comme Suppléant. Mais la commission a été informée qu'une décision récente de l'Assemblée Nationale grecque avait nommé M. Tsirimokos comme Représentant titulaire au lieu et place de M. Sophianopoulos, empêché de se rendre à Strasbourg. Dans l'attente de la confirmation officielle de la part du Ministère des Affaires Étrangères grec, la commission a réservé sa décision, M. Tsirimokos étant habilité à siéger comme Suppléant aux termes de l'article 6, paragraphe 4 du Règlement.

Le Gouvernement irlandais n'a pas encore pu transmettre au Secrétariat Général la liste de ses Représentants et Suppléants. La Commission propose à l'Assemblée de réserver sa décision jusqu'à la réception de leurs pouvoirs.

En ce qui concerne l'Islande, M. Josefsson, ancien Représentant à l'Assemblée a fait savoir que M. Hafstein, désigné comme Représentant titulaire, devait être considéré comme Suppléant, chargé de le remplacer pour la présente partie de la Session. Comme le Ministre des Affaires Étrangères islandais a certifié que M. Hafstein est Représentant titulaire, la commission a décidé de valider les pouvoirs des Représentants dont la liste a été transmise par le Gouvernement islandais.

La Commission se réunira ultérieurement pour examiner les cas pour lesquels une décision définitive n'a pas été prise.

En conséquence, la commission propose à l'Assemblée la validation des Représentants et Suppléants dont les noms suivent :

1. Après la clôture de la première partie de la troisième Session, le Gouvernement turc a fait savoir au Secrétaire Général qu'une erreur s'était glissée dans l'indication du nom d'un des Représentants turcs. Le nom du Représentant indiqué comme M. Abalioglu, doit se lire, en effet, Nadir Nadi.

MM. ABALIOGLU, Turquie.

AMBY, Danemark.

AZARA, Italie.

BABAN, Turquie.

Miss BACON, Royaume-Uni.

MM. BASTIANETTO, Italie.

BASTID, France.



BEAUFORT, Pays-Bas.
BECKER, Rép. féd. d'Allemagne.
BENVENUTI, Italie.
BIDAULT, France.
BLYTON, Royaume- Uni.
BOLIFRAUD, France.
BOGGIANO PICO, Italie.
BONNEFOUS, France.
BOOTHBY, Royaume- Uni.
BRAUN, Sarre.
VON BRENTANO, Rép. féd. d'Allemagne.
BRUINS SLOT, Pays-Bas.
VON CAMPE, Rép. féd. d'Allemagne.
CAMPILLI, Italie.
CAPPI, Italie.
MM. CASATI, Italie.
CASSIMATIS, Grèce.
VAN CAUWELAERT, Belgique.
CHURCHILL, Royaume- Uni.
CINGOLANI, Italie.
CORBINO, Italie.
CROSLAND, Royaume- Uni.
DIOP, France.
DOMINEDO, Italie.
EBUZZIYA, Turquie.
EDBERG, Suède.
EDELMAN, Royaume- Uni.
EICHLER, Rép. féd. d'Allemagne.
ELMGREN, Suède.
FEDERSPIEL, Denmark.
DE FÉLICE, France.
FOSTER, Royaume- Uni.
FUGGER VON GLÖTT, Rép. féd. d'Allemagne.
GAGE, Royaume- Uni.
GERSTENMAIER, Rép. féd. d'Allemagne.
GIACCHERO, Italie.
GJÖRES, Suède.
VAN DER GOES VAN NATERS, Pays-Bas.
GÜLEK, Turquie.
HAFSTEIN, Islande.
HALL, Royaume- Uni.
HEDLUND, Suède.
HEYMAN, Belgique.
HEWITSON, Royaume- Uni.
HOPKINSON, Royaume- Uni.
HOY, Royaume- Uni.
KAPANI, Turquie.
VAN DE KIEFT, Pays-Bas.
KIESINGER, Rép. féd. d'Allemagne.
JACINI, Italie.
JAKOBSEN, Denmark.
LA MALFA, Italie.
LANNUNG, Denmark.
Lord LAYTON, Royaume- Uni.
MM. LE BAIL, France.
LOESCH, Luxembourg.
LONGCHAMBON, France.
LÜTKENS, Rép. féd. d'Allemagne.
MACCAS, Grèce.
MACKAY, Royaume- Uni.
MACMILLAN, Royaume- Uni.

MANDALINCI, Turquie.
MM. MAXWELL-FYFE, Royaume- Uni.
DE MENTHON, France.
MERCOURIS, Grèce.
MITCHISON, Royaume- Uni.
MOE, Norvège.
MOLLET, France.
MOMMER, Rép. féd. d'Allemagne.
MONTINI, Italie.
MOTZ, Belgique.
DE MOUSTIER, France.
MOUTET, France.
MÜLLER, Sarre.
NÖLTING, Rép. féd. d'Allemagne.
OHLIN, Suède.
OLLENHAUER, Rép. féd. d'Allemagne.
PARRI, Italie.
PERNOT, France.
PERSICO, Italie.
PHILIP, France.
PÜNDER, Rép. féd. d'Allemagne.
RASQUIN, Luxembourg.
VON RECHENBERG, Rép. féd. d'Allemagne.
Mme REHLING, Rép. féd. d'Allemagne.
MM. REYNAUD, France.
ROLIN, Belgique.
RUINI, Italie.
SANDYS, Royaume- Uni.
SCHAFER, Rép. féd. d'Allemagne.
SCHMAL, Pays-Bas.
SCHMID, Rép. féd. d'Allemagne.
Mme SCHROEDER, Rép. féd. d'Allemagne.
MM. SCHUMANN, France.
SCHUTZ, Rép. féd. d'Allemagne.
SENGHOR, France.
SERRARENS, Pays-Bas.
Mme SEWERIIN, Norvège.
MM. SINGER, Sarre.
SMITT INGEBRETSEN, Norvège.
SOPHIANOPOULOS, Grèce.
SPAACK,, Belgique.
STEFANSSON, Islande.
STEFANOPOULOS, Grèce.
MM. STRUYE, Belgique.
TEITGEN, France.
Mlle THORSTEINSDOTTIR, Islande.
MM. TREVES, Italie.
TSALDARIS, Grèce.
URGÜPLÜ, Turquie.
VALEN, Norvège.
WISTRAND, Suède.
WOLTER, Luxembourg.
YALÇIN, Turquie.
MM. ALAMANIS, Grèce.
ALTMAIER, Rép. féd. d'Allemagne.
AMERY, Royaume- Uni.
D'ASPREMONT-LYNDEN, Belgique.
ASQUINI, Italie.
BACON, France.
BARDOUX, France.
BELLAVISTA, Italie.

BERGMAN, Italie.
BICHET, France.
BIRKELBACH, Rép. féd. d'Allemagne.
Lord BIRKENHEAD, Royaume- Uni.
MM. BODSON, Luxembourg.
BOGHOLM, Denmark.
BOHY, Belgique.
BOVETTI, Italie.
Mme BROSSOLETTE, France.
MM. BURGER, Pays-Bas.
BURON, France.
CALLIAS, Grèce.
CARON, Italie.
CHARPENTIER, France.
CHIOSTERGI, Italie.
CHRISTIANSEN, Denmark.
CLERICI, Italie.
Mme CONCI, Italie.
MM. COTY, France.
DARLING, Royaume- Uni.
DICKSON, Suède.
DI GIOVANNI, Italie.
DURY, Luxembourg.
EDERT, Rép. féd. d'Allemagne.
M. ERLER, Rép. féd. d'Allemagne.
FAHLANDER, Suède.
FALCK, Italie.
FENS, Pays-Bas.
FLETCHER, Royaume- Uni.
VON FRIESEN, Suède.
Mme FUEST, Sarre.
MM. GAILLARD, France.
GERNS, Rép. féd. d'Allemagne.
VON GOLITSCHKEK, Rép. féd. d'Allemagne.
GRAM, Denmark.
HÖFLER, Rép. féd. d'Allemagne.
HOLLIS, Royaume- Uni.
JAQUET, France.
JUNGLAS, Rép. féd. d'Allemagne.
KALBITZER, Rép. féd. d'Allemagne.
KIRN, Sarre.
Mlle. KLOMPÉ, Pays-Bas.
MM. KNUDSEN, Norvège.
KONINCKX, Belgique.
KORTHALS, Pays-Bas.
Mme. KRAHNSTÖVER, Rép. féd. d'Allemagne.
MM. LAMPRIANIDES, Grèce.
LANGLO, Norvège.
LAPIE, France.
LAROCK, Belgique.
LASSAGNE, France.
LEFEVRE, Belgique.
LYCHNOS, Grèce.
MARCONCINI, Italie.
MARGUE, Luxembourg.
MATTEOTTI, Italie.
MELLISH, Royaume- Uni.
VON MERKATZ, Rép. féd. d'Allemagne.
MUTTER, France.
NASGARD, Suède.
PAUL, Rép. féd. d'Allemagne.

PEZET, France.
PFLEIDERER, Rép. féd. d'Allemagne.
PINTON, France.
REIF, Rép. féd. d'Allemagne.
MM. RIP, Pays-Bas.
ROBERTS, Royaume- Uni.
RODOPOULOS, Grèce.
ROTH, Rép. féd. d'Allemagne.
RUBINACCI, Italie.
RUYGERS, Pays-Bas.
SALLER, France.
SANNA RANDACCIO, Italie.
SANTERO, Italie.
SCHERER, France.
SEMLER, Rép. féd. d'Allemagne.
SKADEGAARD, Denmark.
SILVANDRE, France.
STRAUS, Sarre.
SUNDSTRÖM, Suède.
TILLMANNS, Rép. féd. d'Allemagne.
TOSI, Italie.
TROISI, Italie.
TSIRIMOKOS, Grèce.
Lady TWEEDSMUIR, Royaume- Uni.
MM. DE LA VALLÉE POUSSIN, Belgique.
VIARD, France.
WALLENTHEIM, Suède.
Mme. WEBER, Rép. féd. d'Allemagne.
MM. WELLS, Royaume- Uni.
WRIGHT, Norvège.
ZERBI, Italie.